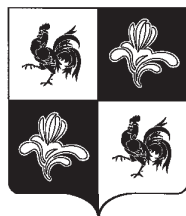


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



18 janvier 2006

SESSION ORDINAIRE 2005-2006

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la participation de la Commission communautaire française
à la Journée nationale et mondiale de lutte contre
l'Homophobie, le 17 mai**

déposée par Mmes Olivia P'tito, Véronique Jamoulle, M. Josy Dubié,
Mmes Marion Lemesre et Viviane Teitelbaum

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Dominique BRAECKMAN

SOMMAIRE

1. Exposé des auteurs	3
2. Discussion générale.....	3
3. Examen et vote des considérants et des points du dispositif.....	5
4. Vote sur l'ensemble	5
5. Approbation du rapport	5
6. Texte adopté par la commission.....	6

Membres présents : MM. André du Bus de Warnaffe, Christos Doulkeridis (président), Mmes Julie Fisman, Nathalie Gilson, M. Didier Gosuin, Mmes Véronique Jamouille (remplace M. Eric Tomas), Caroline Persoons, Olivia P'tito (remplace Mme Anne-Sylvie Mouzon), MM. Mahfoudh Romdhani, Rudi Vervoort.

Membres absents : M. Francis Delpérée, Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Eric Tomas, Alain Zenner.

Ont également participé aux travaux : Mmes Dominique Braeckman et Céline Delforge (députées).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, a examiné, en date du 18 janvier 2006, la proposition de résolution relative à la participation de la Commission communautaire française à la Journée nationale et mondiale de lutte contre l'Homophobie, le 17 mai, déposée par Mmes Olivia P'tito, Véronique Jamoulle, M. Josy Dubié, Mmes Marion Lemesre et Viviane Teitelbaum.

Mme Dominique Braeckman a été désignée en qualité de rapporteuse.

1. Exposé des auteurs

Mme Olivia P'tito (PS) déclare que la présente proposition de résolution s'inscrit dans un débat plus large de lutte contre la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle reconnue, d'une part, par la loi du 25 février 2003 et, d'autre part, par la convention collective de travail 38^{ter} du Conseil national du travail. Cette proposition s'inscrit dans le cadre du renforcement des mesures législatives existantes. Même si elle n'apporte pas en soi une nouvelle norme, elle s'inscrit dans une mobilisation des acteurs et des politiques en la matière mais aussi dans le cadre d'initiatives déposées parallèlement au sein des autres assemblées (Chambre des représentants, Communauté française, Région wallonne, Parlement européen, Région bruxelloise, ...).

Elle fait référence aux décisions récentes prises par le Tribunal de la jeunesse de Louvain qui a condamné trois jeunes ayant agressé des homosexuels dans la rue simplement parce qu'ils se tenaient par la main.

Il est important de rappeler à quel point le Centre pour l'égalité des chances s'est réjoui de ces décisions qui constituent un signal nécessaire par rapport à des actes intolérables dans la société.

Mme P'tito fait aussi référence aux développements de la proposition de résolution. Elle insiste sur la nécessité d'une mobilisation par rapport à ce qui peut être considéré comme étant une banalisation de faits divers inacceptables. Selon une opinion largement répandue, l'homosexualité serait plus libre que jamais. Omniprésente dans la rue et dans la presse, à la télévision et au cinéma, elle serait tout à fait acceptée comme en témoignent, dans plusieurs pays, les récentes avancées législatives sur la reconnaissance des couples de même sexe. Pourtant, la réalité semble totalement différente. Si l'on s'attarde aux faits susmentionnés et à l'Histoire, le 20^e siècle a sans aucun doute été une des périodes les plus homophobes de l'Histoire (déportation dans les camps de

concentration, goulags en Union soviétique, persécutions aux Etats-Unis à l'époque de Mc Cartty, ...).

Elle rappelle les chiffres récents fournis par Amnesty International et qui concernent les Etats-Unis. Un collégien américain entend des commentaires homophobes en moyenne 26 fois par jour. Dans 97 % des cas, les enseignants n'interviennent pas. 53 % des élèves entendent des commentaires homophobes de la bouche des enseignants et administrateurs de l'école. 28 % des élèves gays quittent l'école avant d'obtenir leur diplôme contre 11 % des élèves hétérosexuels. 26 % des jeunes gays sont mis à la porte du foyer familial par leurs parents et 19 % des jeunes gays et lesbiennes sont victimes d'agressions physiques à cause de leur orientation sexuelle. Enfin, le taux de suicide est quatre fois plus élevé chez les adolescents gays que chez les adolescents hétérosexuels.

La lutte contre l'homophobie s'inscrit dans la lutte contre toutes les discriminations mais il importe d'envisager la discrimination comme un phénomène général. Il est bien sûr nécessaire de la combattre sur ses formes spécifiques. L'homophobie est une de ces formes, faute de quoi le discours et l'action demeurent dans l'abstraction et dans la différenciation. Il y a lieu donc de se réjouir des initiatives prises au Parlement européen.

Enfin, il importe de rappeler encore l'évolution récente (1990) par laquelle l'OMS supprimait l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Ainsi, il était mis fin à plus d'un siècle d'homophobie médicale. Pour cette raison, un appel lancé à Paris en octobre 2005 demande l'instauration au niveau mondial d'une Journée de lutte contre l'homophobie, et ce, à l'initiative d'intellectuels français. Cet appel prônait l'organisation d'actions et de réflexions pour lutter contre toutes les formes de violences physiques, morales ou symboliques liées à l'orientation sexuelle. Il convient que la Commission communautaire française s'inscrive dans ce mouvement et tienne des débats à cette occasion.

2. Discussion générale

M. Christos Doukeridis (président), relevant les statistiques américaines dévoilées par Mme P'tito, rappelle que les statistiques en Belgique sont semblables, particulièrement en ce qui concerne le taux de suicide.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) excuse l'absence de M. Josy Dubié, co-auteur.

Plutôt que de répéter de nombreuses choses qui ont été dites par sa collègue, elle préfère souscrire pleinement aux propos de Mme P'tito. Le groupe Ecolo, cosignataire, s'inscrit tout à fait dans la philosophie qui sous-tend cette résolution.

Dans d'autres pays, aussi bien qu'en Belgique, l'homophobie reste virulente, parfois de façon subtile, voire pernicieuse. Entre autres exemples, les derniers propos en matière d'homosexualité du nouveau Pape Benoît XVI, sont d'ailleurs très inquiétantes. C'est donc avec conviction que le groupe Ecolo adoptera cette résolution.

M. Didier Gosuin (MR) déclare que le MR s'associe bien évidemment à cette proposition vu que deux membres du groupe en sont également signataires. Le groupe MR n'a pas la prétention de régler, par le biais de cette résolution, un problème qui résulte d'une culture de la discrimination, d'une culture qui consiste à ne pas reconnaître la différence.

Les responsables politiques ont le devoir de reconnaître ce droit à la différence et de lui apporter un traitement d'égalité même si, dès le moment où un individu se trouve dans une situation de différence, il n'existe pas nécessairement des statuts ou des comportements similaires. C'est un débat qui transcende l'ensemble de la société.

Le fait de voter cette résolution aura peut-être pour conséquence une diminution de l'exclusion. C'est en ce sens que le MR apporte son soutien à cette proposition.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) indique que le cdH se positionne en faveur du respect du libre choix de l'adulte à vivre sa sexualité. Il se pose cependant quelques questions quant à la pertinence d'une journée dédiée à la lutte contre l'homophobie. Il craint qu'une journée axée sur ce sujet n'amplifie davantage le phénomène. Il préfère que soit mis l'accent sur les conséquences de cette forme de discrimination importante et sur le droit à l'indifférence sexuelle, entre autres, comme étant un objectif en soi. Le fait de parler d'homophobie peut amplifier ledit phénomène auprès de certaines tranches de population. Le groupe cdH s'abstiendra lors du vote en commission sur le texte et sur l'idée telle qu'elle est proposée dans ce dernier.

M. Rudi Vervoort (PS) déclare comprendre les réticences que les uns et les autres peuvent avoir à l'égard du texte mais invite M. du Bus de Warnaffe à revoir son argumentation pour la séance plénière. Ne parler de rien, c'est se voiler la face. Ne pas parler de la lutte contre le sida pour ne pas la stigmatiser n'aura pas pour conséquence de faire diminuer la maladie. Que du contraire, ce qui a miné la société pendant de nombreuses années est cette espèce d'hypocrisie générale et ambiante qui consistait à préférer ne pas aborder les problèmes tels qu'ils existent et laisser dans la détresse totale ceux qui les subissent.

Vivre l'homosexualité est la plupart du temps un parcours marqué par la souffrance née du fait de l'incapacité à exprimer ce mal-être. La sexualité occupe une grande part de l'existence humaine. Il s'agit d'un pas important de la vie. Si un individu est mal dans cette composante-là de l'existence,

il lui est difficile d'être bien dans le reste de sa vie. Ce qui caractérise le progrès, c'est d'oser aborder le sujet.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souligne que le cdH est sensible à la souffrance que l'homophobie engendre et est conscient du mal-être, des problèmes de reconnaissance et d'intégration. Il conviendrait de mettre en avant davantage ces éléments-là pour que soit stigmatisé autre chose que le phénomène de l'homophobie.

M. Didier Gosuin (MR) s'interroge sur la manière dont ce qui vient d'être dit sera retranscrit.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souscrirait à une journée pour le droit à la différence, voire à l'indifférence sexuelle.

M. Didier Gosuin (MR) estime qu'il n'est pas possible de nommer la différence qui existe en l'appelant indifférence. Le cdH est devant un problème qu'il ne veut pas nommer. La réalité du problème, c'est la différence qui existe. Les gens ne sont pas indifférents à la différence. C'est parce qu'ils stigmatisent trop la différence qu'il n'y a pas d'indifférence. L'indifférence n'existe pas tandis que la différence existe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) confirme qu'il comprend bien la notion que M. Gosuin veut mettre en avant. Sur le plan stratégique, on ne va pas toucher de façon pertinente ceux qui ont des difficultés réelles avec l'homophobie. Dédier une journée à l'homophobie ne constituera pas une stratégie efficace.

M. Rudi Vervoort (PS) souhaite aborder le point de vue politique. Il rappelle que le cdH a voté le texte au Parlement de la Communauté française.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souligne que le cdH votera le texte en séance plénière.

M. Rudi Vervoort (PS) déclare ne pas comprendre la position du cdH.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) déclare relayer la position de la majorité de son groupe.

M. Christos Doukeridis (président) rappelle que chaque groupe procède de la manière qu'il choisit.

A titre personnel, il ajoute qu'il soutiendra la proposition de résolution.

S'il y a une impression que l'homosexualité a fait l'objet de nombreux débats de société ces dernières années, il convient de souligner que de nombreuses avancées légales ont été réalisées en la matière pour permettre à un plus grand nombre de vivre leur sexualité dans la plus grande indiffé-

rence possible. Ce fut l'objectif de toute une série de mesures qui ont été adoptées, notamment au niveau fédéral.

Il rappelle que l'homosexualité a été abordée dans les débats publics depuis peu de temps. Lorsqu'il était parlementaire à la Communauté française (législature 1999-2004), il fut l'un des premiers parlementaires à prendre la parole pour s'interroger sur ce qui se faisait dans les écoles pour aborder les différentes affinités affectives.

De manière générale, il reste un travail important à réaliser auprès de certaines catégories de population pour permettre aux homosexuels de vivre leur sexualité dans l'indifférence nécessaire à leur bien-être.

3. Examen et vote des considérants et des points du dispositif

Les sept considérants ne font l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents.

Les sept points du dispositif ne font l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés par 9 voix pour et 1 abstention.

4. Vote sur l'ensemble

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté par 9 voix pour et 1 abstention.

5. Approbation du rapport

A l'unanimité des 10 membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Dominique BRAECKMAN

Le Président,

Christos DOULKERIDIS

6. Texte adopté par la Commission

Il est renvoyé au texte tel qu'il figure dans le document 50 (2005-2006) n° 1.

